CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS MRC DE CHARLEVOIX-EST

15 SEPTEMBRE 2022

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimédes-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au centre récréatif Aimélacois à 19 h 30, jeudi, le 15^e jour de septembre 2022. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers: Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

ORDRE DU JOUR

- 1. Constatation du quorum.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation;
- 3. Acceptation de la soumission pour l'installation d'un compteur d'eau
- 4. Acceptation de l'ordre de changement no 1;
- 5. Recommandation de paiement Second décompte pour les travaux de la rue Principale et du chemin de la Réserve TECQ (Règlement no 363) : 253 435,58 \$;
- 6. Bâtiment du 17, rue Larouche Remplacement d'accumulateur pour l'éclairage d'urgence Acceptation de la soumission 2022-08-08 (8928-V1) de Sécuor (671,75 \$ avant taxes);
- 7. Bâtiment du 118, rue Principale Remplacement des avertisseurs de fumée et ajouts Acceptation de la soumission 2022-08-08 (8925-V1) de Sécuor (911,75 \$ avant taxes);
- 8. Semaine des municipalités Entériner l'achat d'une publicité sur le Charlevoisien (225 \$ avant taxes);
- 9. Période de questions;
- 10. Levée de la séance spéciale.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h46.

2022-09-28

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté.

2022-09-29

3. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une soumission (03-05-2022) de l'entrepreneur effectuant les travaux de « Réfection de l'aqueduc de la rue Principale et du pavage de la rue de la Réserve » pour l'installation d'un compteur d'eau pour l'immeuble portant le matricule 1883-41-7192 au montant d'environ 16 500 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE l'installation n'était pas prévue à l'appel d'offres initial et que celle-ci- fera l'objet d'un ordre de changement dans le cadre des travaux octroyés ;

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie pour l'installation du compteur d'eau de la mobilisation nécessaire encadrant les travaux déjà prévus au contrat ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la soumission pour l'installation d'un compteur d'eau pour l'immeuble portant le matricule 1883-41-7192 au montant d'environ 16 500 \$ avant taxes ;

QUE le conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement facturé des travaux visant l'installation du compteur d'eau.

2022-09-30

4. ACCEPTATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NO 1

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité prend acte et approuve l'ordre de changement no 1 (0C-01) de l'entrepreneur général relié au projet des travaux de « Réfection de l'aqueduc de la rue Principale et du pavage de la rue de la Réserve » au montant de 55 655,23 \$ avant taxes.

2022-09-31

5. RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SECOND DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE ET DU CHEMIN DE LA RÉSERVE TECQ – (Règlement no 363) : 253 435,58 \$

ATTENDU QUE Monsieur Serge Landry, ingénieur et chargé de projet visant les travaux octroyés dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour les travaux de la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Principale et le pavage de la rue de la Réserve au montant de 253 435,58 \$ incluant les taxes pour la période se terminant le 16 août 2022;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement des travaux facturés visant l'installation du compteur d'eau (résolution 2022-09-29);

ATTENDU QUE les travaux facturés visant l'installation du compteur d'eau sont d'un montant de 15 651,94 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par Monsieur Serge Landry, au montant de 253 435,58 \$ taxes incluses.

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement des travaux facturés visant l'installation du compteur d'eau au montant de 15 651,94 \$ avant taxes;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

2022-09-32

6. BÂTIMENT DU 17, RUE LAROUCHE – REMPLACEMENT D'ACCUMULATEUR POUR L'ÉCLAIRAGE D'URGENCE – ACCEPTAITON DE LA SOUMISSION 2022-08-08 (8928-V1) DE SÉCUOR (671,75 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission (8928-V1) de Sécuor pour le remplacement d'un accumulateur pour l'éclairage d'urgence visant le bâtiment du 17, rue Larouche au montant de 671,75 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte la soumission de Sécuor pour le remplacement d'un accumulateur pour l'éclairage d'urgence visant le bâtiment du 17, rue Larouche au montant de 671,75 \$ avant taxes.

2022-09-33

7. BÂTIMENT DU 118, RUE PRINCIPALE – REMPLACEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE ET AJOUTS – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION 2022-08-08 (8925-VI) (911,75 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission (8925-VI) de Sécuor pour le remplacement d'avertisseurs de fumée et certains ajouts visant le bâtiment du 118, rue Principale au montant de 911,75 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte la soumission de Sécuor pour le remplacement d'avertisseurs de fumée et certains ajouts visant le bâtiment du 118, rue Principale au montant de 911,75 \$ avant taxes.

2022-09-34

8. SEMAINE DES MUNICIPALITÉS – ENTÉRINER L'ACHAT D'UNE PUBLICITÉ SUR LE CHARLEVOISIEN (225 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'une publicité parue sur le Charlevoisien visant à souligner la semaine des municipalités au montant de 225 \$ avant taxes.

2022-09-35

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue et aucune question n'a été posée de la part du public.

2022-09-36

10. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 19h51.

MAIRESSE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

En signant le procès-verbal du 15 septembre 2022, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.